

Création d'un Diplôme Universitaire "Tuteur-Maître de stage en Santé au travail" à Toulouse Enseignants responsables : Pr Jean-Marc Soulat et Dr Fabrice Herin



Monsieur le Professeur Jean-Marc Soulat, Professeur à l'Université de Toulouse et président du Collège des enseignants,

nous présente le DU des tuteurs et maîtres de stage en Santé au travail mis en place récemment.

Contexte

La réforme de la Santé au travail renforçant la pluridisciplinarité ainsi que, consécutivement, la mise en place de diplômes de formation spécifiques dans le domaine de la Santé au travail, nécessitent l'organisation de stages pratiques en milieu professionnel. Ces stages doivent être encadrés par des tuteurs présents sur le terrain.

Cette obligation est désormais réelle pour les médecins du travail qui accueilleront des collaborateurs médecins (D. du 30 janv. 2012, art. R. 4623-25) et qui accueillent également des internes dans les stages agréés.

Pour que ces formations puissent atteindre un niveau de qualité satisfaisant, il est important que les professionnels encadrants interagissent avec les universitaires en tant que tuteurs pédagogiques. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de proposer une formation adaptée aux compétences d'encadrement dans le champ de la Santé au travail.

D'autre part, le développement de stages de second cycle de sensibilisation à la médecine du travail dans les Services de santé au travail amènera, là aussi, un encadrement de stage, auquel les médecins du travail devront être préparés.

Visant principalement les médecins, cette formation pourra s'ouvrir à d'autres professionnels susceptibles d'encadrer des étudiants : infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels...).

La formation est inspirée du Diplôme Universitaire de pédagogie adaptée à la Maîtrise de stage en Médecine Générale coordonnée par le Pr Marc Vidal – UFR Médecine Toulouse – Rangueil. Un objectif secondaire à cette formation

est que le candidat puisse, à terme, prétendre au titre de Maître de Stage Universitaire en Santé au travail (MSUST), avec création d'une charte nationale et intégration de cette fonction dans les contrats de travail de ces médecins salariés.

Objectifs pédagogiques

Objectif pédagogique général : à la fin de la formation, le candidat doit être capable d'encadrer les stages pratiques inclus dans les différents types de formation mises en place pour les professionnels de Santé au travail, à savoir fixer des objectifs pédagogiques, superviser directement ou indirectement les étudiants, guider les étudiants au cours d'un travail de recherche ou de mémoire en Santé au travail, évaluer les compétences d'un étudiant. Le tout en lien avec les enseignants universitaires des différentes formations.

Cet objectif global est atteint par l'acquisition des compétences suivantes :

- Maîtriser les aspects fonctionnels, réglementaires, pédagogiques de la fonction de tuteur, maître de stage dans le cadre de la réforme de la médecine du travail.
- Maîtriser les schémas, le fonctionnement et les objectifs des différentes formations :
 - Organiser un stage de DES de médecine du travail.
 - Organiser un stage pratique de la formation de collaborateur médecin.
 - Organiser un stage de sensibilisation au cours du deuxième cycle des études médicales.
 - Encadrer le stage pratique des formations universitaires pour les infirmiers ou les intervenants en prévention des risques professionnels.
- Maîtriser les différents outils pédagogiques que peut mettre en œuvre un Tuteur-Maître de stage en Santé au travail. Savoir les évaluer et les faire évoluer.
- Maîtriser les bases psycho-cognitives de l'apprentissage. Savoir les mettre en application dans sa pratique de Tuteur-Maître de stage.
- Savoir construire un stage en fonction du temps disponible, des objectifs pédagogiques attendus.
- Savoir accompagner le stagiaire dans la résolution des difficultés

rencontrées. Maîtriser la supervision directe et indirecte.

- Maîtriser les principes et les contraintes de la recherche appliquée en Santé au travail. Savoir définir un sujet à partir d'une recherche documentaire. Savoir piloter une recherche documentaire. Etre capable de diriger une thèse ou un travail de mémoire.
- Savoir encadrer le stagiaire dans la rédaction médicale et la valorisation de la recherche en Santé au travail.
- Savoir évaluer un stage, un travail de recherche. Utiliser les outils à disposition (carnet de stage, portfolio...).

Inscription

Le diplôme n'est obtenu qu'en formation continue. Cette formation est ouverte aux médecins du travail qualifiés en exercice.

Peuvent s'inscrire sous certaines conditions : les infirmiers exerçant en Service de santé au travail et titulaires d'une licence Santé-Travail ou d'un diplôme interuniversitaire de Santé au travail, les intervenants en prévention des risques professionnels exerçant dans un Service de santé au travail.

Les droits d'inscription sont de 800 € pour une prise en charge institutionnelle et de 700 € pour une prise en charge individuelle. Le nombre de candidats est limité à 30.

Déroulé pratique de la formation

La formation se déroule sur 3 modules de 2 jours et une journée consacrée à la soutenance d'un petit mémoire final.

Les dates prévisionnelles de la formation sont, pour l'année universitaire 2013-2014 :

- Jeudi 5 et vendredi 6 décembre 2013.
- Jeudi 6 et vendredi 7 février 2014.
- Jeudi 9 et vendredi 10 décembre 2014.

La soutenance des mémoires aura lieu le vendredi 11 avril 2014.

Contacts et renseignements

Dr Fabrice Herin, Faculté de Médecine de Toulouse : herin.f@chu-toulouse.fr, 06 37 09 36 54.

Melle Aurore Faris, CHU de Toulouse : faris.a@chu-toulouse.fr, 05 61 77 77 67. ■